

*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

Intervention de  
Mme. Fouzia Ouenzar

Chef de Service du Conseil  
National de l'Environnement

Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau  
et de l'Environnement

sur le thème : « Désertification »

A

La Réunion Préparatoire Intergouvernementale  
17<sup>ème</sup> Session de la Commission du Développement Durable

New York, le 26 février 2008

**Madame la Présidente,**

Je voudrais tout d'abord remercier les panélistes pour leurs exposés clairs et concis qu'ils nous ont présentés et que nous avons suivis avec beaucoup d'intérêt.

Le Maroc s'associe à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des 77 et la Chine, ainsi que celle prononcée par Oman au nom du Groupe arabe.

Au Maroc, les mesures, visant à lutter contre la désertification et la dégradation des terres, font l'objet d'une attention particulière du fait de la fragilité des écosystèmes, des niveaux exacerbés de l'exploitation des ressources naturelles et des conditions climatiques sévères. En témoigne de la volonté d'ériger un département chargé de la lutte contre la désertification du nom du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD).

**Madame la Présidente,**

Des plans et programmes ont été mis en œuvre par mon pays, dans le cadre du Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification, qui a été adopté en 2001, conformément aux orientations de l'UNCCD (La Convention des Nations Unies concernant la Lutte Contre la Désertification).

Cette politique vise l'amélioration du niveau de vie des populations, par la mise en œuvre des projets de développement rural intégrés, la mobilisation des ressources en eau de surface, à travers l'édification des barrages et des lacs collinaires, l'aménagement et l'amélioration des parcours, la lutte contre l'érosion hydrique et éolienne, la conservation des massifs forestiers et la création des Parcs Nationaux et de réserves biologiques. Ces interventions ont touché, principalement :

- Depuis l'année 1996, environ 60 projets de développement rural et agricole intégré, ayant concerné 20 provinces et 180 communes rurales, pour un montant dépassant les 450 millions de dollars ;
- la réalisation de 17 projets intégrés et d'une cinquantaine de projets de mise en valeur des terres d'agriculture pluviale, pour conserver le sol et améliorer des conditions de vie des populations ;
- Pour le secteur forestier, cette politique a permis la conservation des sols, à travers l'aménagement de près de 2.300.000ha de forêts, le reboisement de 600.000ha, la valorisation de la richesse biologique dans 154 sites d'intérêts écologique et biologique, couvrant 2.5 millions d'hectares. Les travaux de correction des ravins qui ont atteint durant les six dernières années plus de 270.000 m<sup>3</sup>, une fixation biologique sur plus de 35.000 ha (couvrant 33 villages et 8.500 ha de palmeraie).

## **Madame la Présidente**

Les espaces oasiens figurent parmi les espaces les plus menacés, par la désertification. C'est pourquoi la sauvegarde des oasis est aujourd'hui un élément fondateur de la lutte contre la désertification, pour toutes les régions Sud et Sud-Est. Cette attention se manifeste notamment par :

- l'élaboration d'un plan national de restructuration et de développement de la palmeraie ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de lutte contre la désertification et la pauvreté par la sauvegarde et la valorisation des oasis.

**Je vous remercie.**